

## Rapport annuel

Commune de SAINT-MALO



# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE  
**2018**

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>	
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	3
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	6
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>7</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	7
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE ..... <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>	
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009.....	9
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>	
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	10
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>11</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	11
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	11
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	12
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	15
■	CONTINUTE DU SERVICE .....	15
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES .....	16
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	17
■	TAUX D'IMPAYES.....	16
■	TAUX DE RECLAMATIONS .....	16
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....</b>	<b>17</b>
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	17
■	ETAT DE LA DETTE.....	17
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	18
■	PRESENTATION DES PROJETS.....	18
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS.....	18
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>19</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	19
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	19

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Depuis le 1er avril 2012, la Régie Malouine de l'Eau assure la gestion et la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de la commune de SAINT-MALO.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

47 300 habitants

Population totale en vigueur en 2018 (données Insee : Populations légales millésimées 2015 - Décret N° 2017-1873 du 29 décembre 2017).

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie : la Régie Malouine de l'eau (RME).

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La commune prend en charge :

<b>Gestion du service</b>	fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	des branchements, des canalisations, des compteurs, des ouvrages de traitement, du génie civil
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations, des compteurs, du génie civil

## ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
d'import	SMPEPCE	Achat et vente d'eau en gros	1 <sup>er</sup> juillet 2014	10	Signature convention en 2015
d'Import/Export	SIE DE BEAUFORT				Convention caduque au 30 juin 2014

## ■ RESSOURCES EN EAU

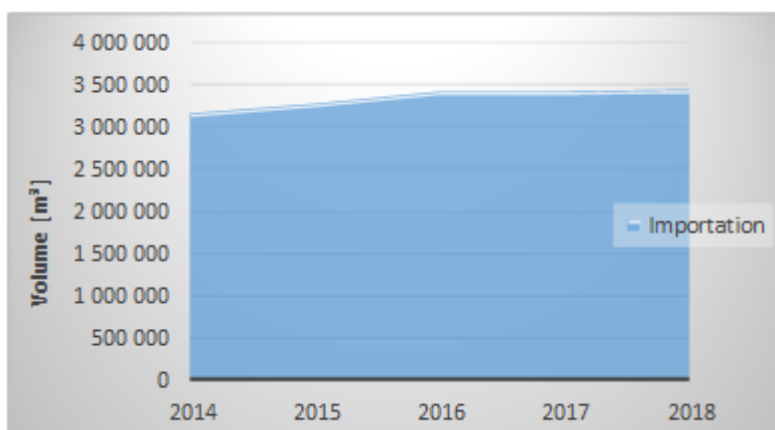
- *Volumes achetés aux collectivités adhérentes*

Achat à	Acheté en 2017 [m³]	Acheté en 2018 [m³]
SMP EPSM	3 435 939	3 451 900

Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2017	2018	Variation	Part 2018
Ressources propres	-	-	-	-
Importations	3 435 939	3 451 900	+0,46 %	100%
<b>Total général</b>	<b>3 435 939</b>	<b>3 451 900</b>	<b>+0,46 %</b>	<b>100%</b>

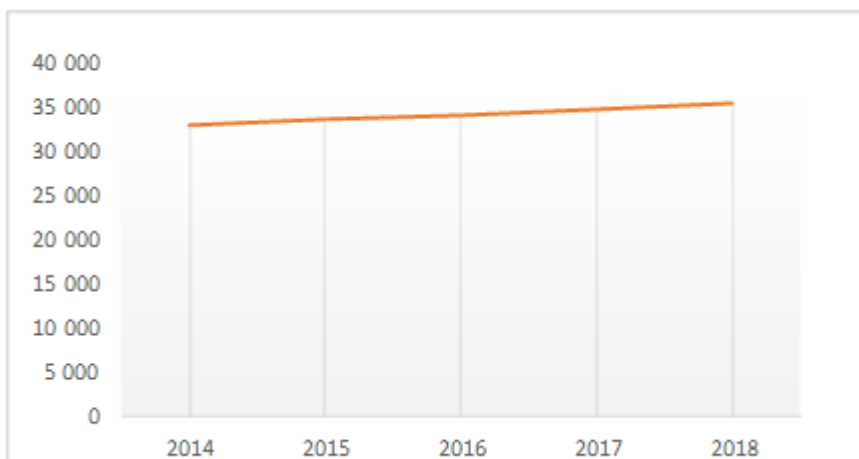
- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



## ■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2017	2018	Variation
Nombre total d'abonnés	34 748	35 383	+1,83 %

- *Evolution du nombre total d'abonnés*



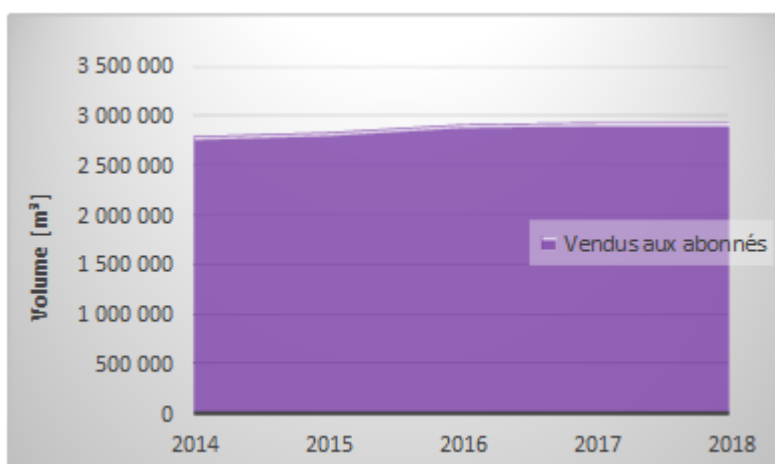
## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2017	2018	Variation
Volume produit	-	-	-
Volume importé	3 435 939	3 451 900	+0,46 %
Volume exporté	- 26 636	- 27 454	+3,07 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>3 409 303</b>	<b>3 424 446</b>	<b>+0,44 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	2 092 116	1 970 574	-5,81 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	849 407	965 976	+13,72 %
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>2 941 523</b>	<b>2 936 550</b>	<b>-0,17 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **83 m³** par an. Elle était de 85 m³ en 2017.

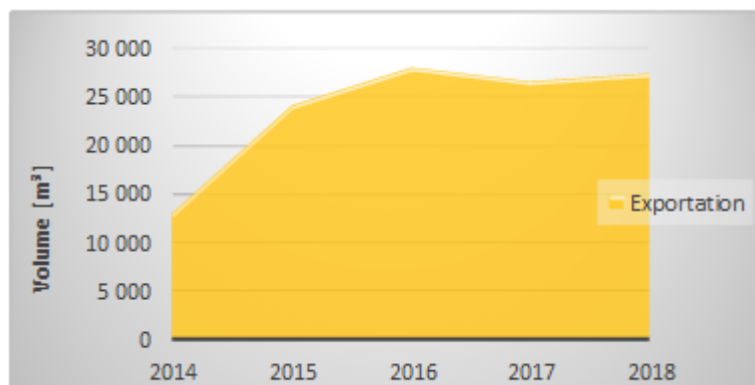
- *Evolution des volumes vendus aux abonnés*



- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2017 [m³]	Exporté en 2018 [m³]	Variation 2017/2018
SIE DE BEAUFORT	26 636	27 454	+3,07%

- *Evolution des volumes exportés*



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2017	2018	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	329,0	326,5	-0,76 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
09/10/2017	Tarifs Eau Potable 2018
16/10/2018	Tarifs Eau Potable 2019

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.  
Le service est assujéti à la TVA.

### ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2019 :  
Les frais d'accès au service perçus par la collectivité s'élèvent à 20,00 € H.T

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :  
- Une partie fixe ou abonnement  
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.  
Les volumes sont relevés semestriellement (2 fois par an).  
Les consommations sont payables au vu du relevé réel.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

## ■ LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

### • Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	82,00	82,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 200 m <sup>3</sup> )	0,78	0,78	0,00 %
	N° 2 (au-delà de 200 m <sup>3</sup> )	1,24	1,24	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Fonds de concours SMG [€/m <sup>3</sup> ]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,046	0,046	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

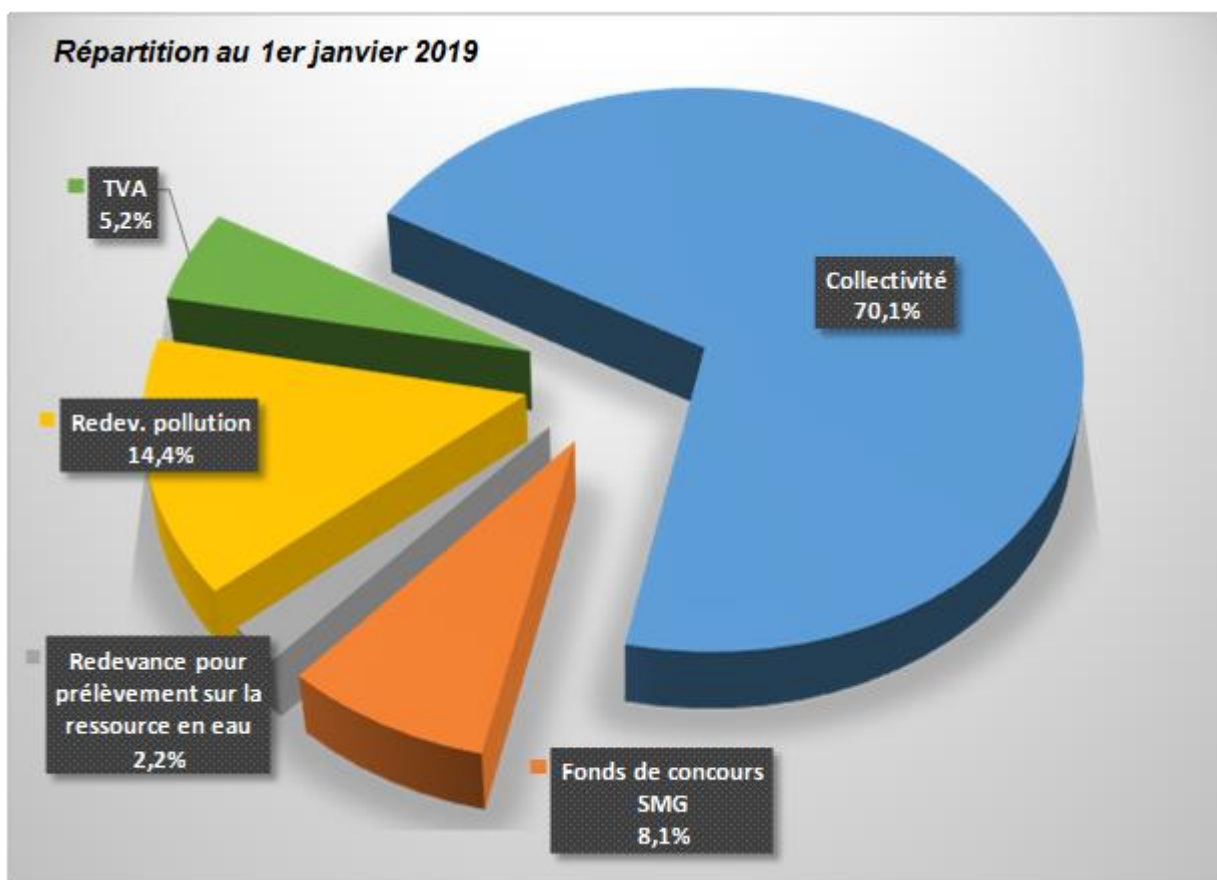
### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
Collectivité	175,60	175,60	0,00 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,52	5,52	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	13,06	13,06	0,00 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>250,58</b>	<b>250,58</b>	<b>0,00 %</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,09 €/m<sup>3</sup>

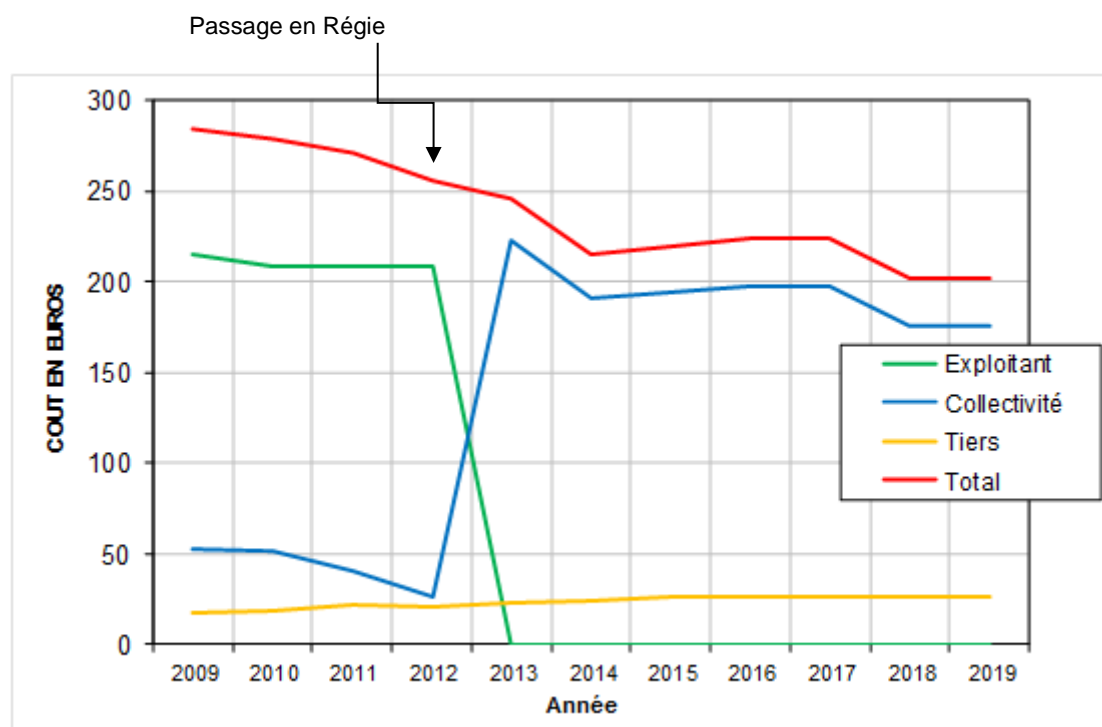




## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2009	214,65	52,72	17,40	284,77
2010	208,99	51,18	18,96	279,13
2011	208,99	40,94	21,36	271,29
2012	208,99	25,90	20,88	255,77
2013	0	222,20	23,28	245,48
2014	0	191,00	24,36	215,36
2015	0	194,00	25,92	219,92
2016	0	198,00	25,92	223,92
2017	0	198,00	25,92	223,92
2018	0	175,60	25,92	201,52
2019	0	175,60	25,92	201,52



La facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (Hors TVA et hors redevance pollution) a diminué de **29,23 %** depuis le début 2009 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2009-2019	-100,00 %	+233,08 %	+48,97 %	-29,23 %

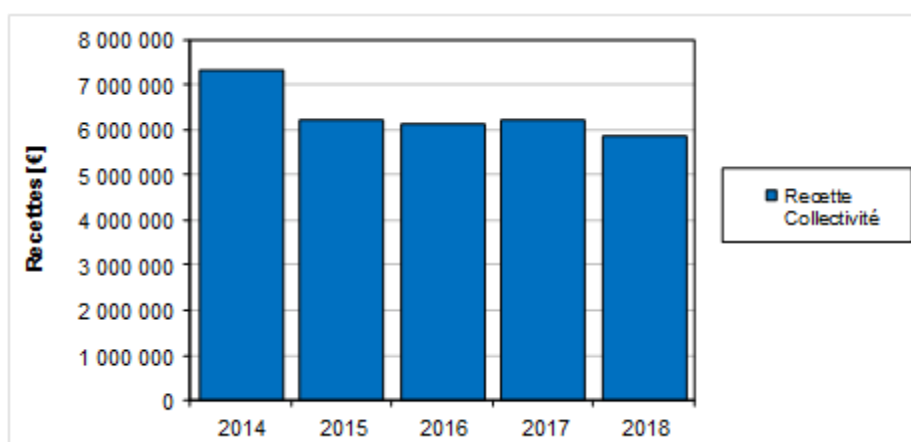
**Commentaire :** le passage du service d'eau potable de la commune de St Malo en Régie au 1<sup>er</sup> avril 2012, explique ces évolutions importantes pour les parts « Exploitant » et « Collectivité ». D'autre part il y a eu également l'intégration de la partie rurale dans son périmètre d'activité (Château-Malo, Quelmer, Paramé Est...)

## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	6 206 181,02 €	5 851 318,25 €	-5,72 %
dont abonnements	3 285 243,47 €	3 073 621,31 €	-6,44 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>6 206 181,02 €</b>	<b>5 851 318,25 €</b>	<b>-5,72 %</b>

Autres recettes			
Frais d'accès aux services	87 180,00 €	76 440,00 €	
Recettes liées aux travaux	324 414,33 €	367 036,56 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>6 617 775,35 €</b>	<b>6 294 794,81 €</b>	



## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

**Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :**

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètre non conforme
Conformité bactériologique	87	100%	-
Conformité physico-chimique	87	100%	-

### Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2018 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	<b>50 mg/l</b>	<b>0,1µg/l par molécule</b>	COT : 2 mg/l
UDI St Malo	13,8 [2,7 – 25,8]	Traces	1,5 [0,7 – 2,0]

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les valeurs varient entre 48 et 74µg/l sur le territoire de Saint Malo.

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

**Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau**

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)**

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

**Import d'eau traitée depuis le SMPEPCE**

➔	80%	L'import est un mélange d'eau qui vient des usines de Beaufort et Bois-Joli appartenant toutes les 2 au SMPEPCE, et de l'usine de la Ville-Hatte, appartenant au SM Arguenon-Penthièvre. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80%
---	-----	---	-----

**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
<b>80 %</b>	<b>80 %</b>

**■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

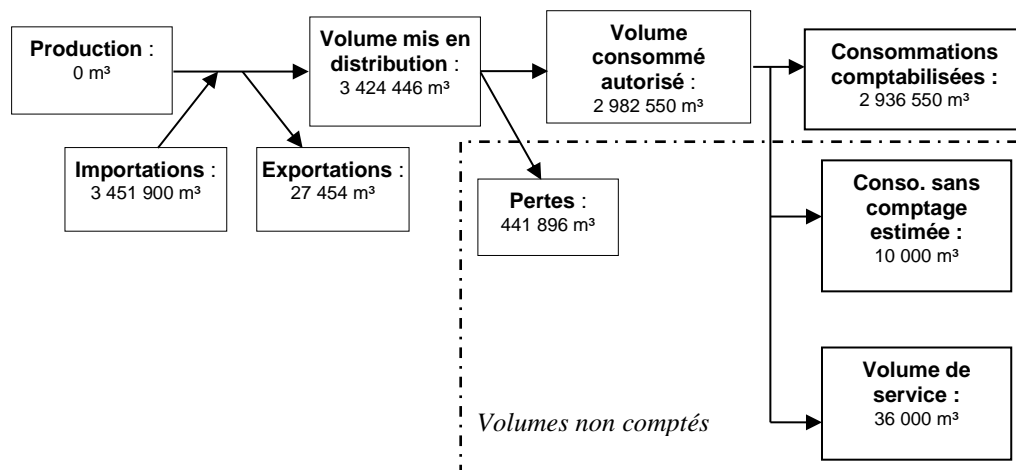
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>120</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 10 000 m<sup>3</sup>.  
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 36 000 m<sup>3</sup>.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution [%]	89,6 %	88,2 %	87,0 %	87,6 %	87,2 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =  
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	2,98	3,45	4,05	3,90	4,09

- **indice linéaire de pertes en réseau** =  
pertes / longueur du réseau hors branchements

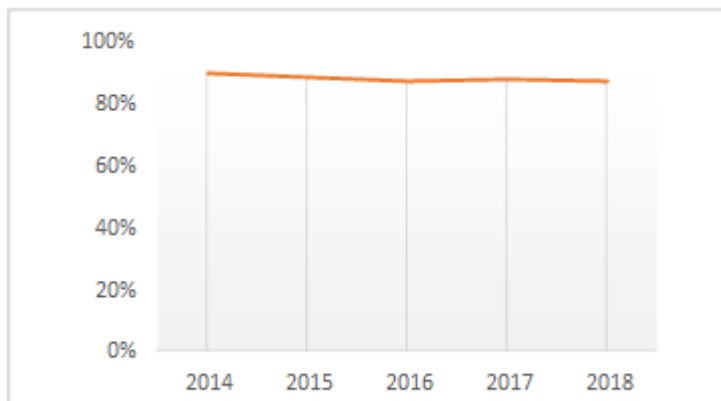
	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	2,71	3,18	3,70	3,55	3,71

- **indice linéaire de consommation**=  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

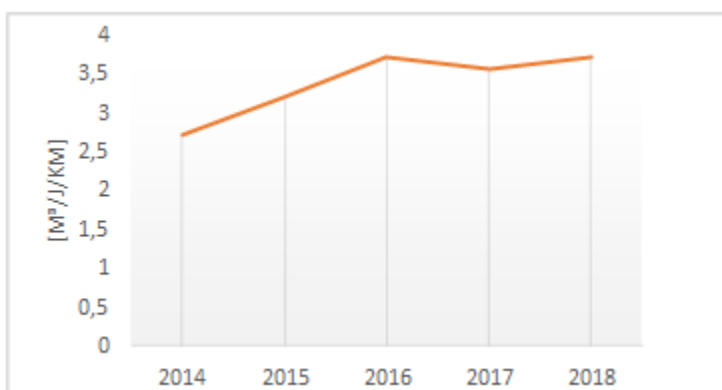
	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	23,3	23,8	24,8	25,1	25,3
Seuil de rendement [%]	69,7 %	69,8 %	70,0 %	70,0 %	70,1 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	4,557	6,778	7,650	7,780	7,584
% de renouvellement du réseau	1,36%	2,03%	2,32%	2,36%	2,32%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 2,10 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de **34,349 km**.

## ■ CONTINUITÉ DU SERVICE

### Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte.

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Taux d'occurrence des interruptions de service</b>	0,6	0,6	0,6	1,0	1,3

## ■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La société s'est engagée sur un délai maximal de 5 jours pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant.

**Taux de respect** (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Taux de respect du délai</b>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

## ■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Taux d'impayés</b>	0,7 %	0,5 %	0,9 %	0,7 %	0,68 %

## ■ TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Taux de réclamations global</b>	1,4	2,2	1,2	1,3	1,4
nombre de réclamations reçues par l'exploitant	47	74	40	46	48
nombre de réclamations reçues par la collectivité			0	0	0



## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Renouvellement canalisations et branchements plomb	1 763 810 €	
Mise en place de prélocalisateurs fixes	33 572 €	26 858 €
Réservoirs et suppression Croix Désilles	847 901 €	
<b>Montant total des travaux payés</b>	<b>2 645 283 €</b>	<b>26 858 €</b>

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2018 est de 19 269.

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2017	2018
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	341	211
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1285	1074
<b>% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements</b>	<b>6,69 %</b>	<b>5,57 %</b>

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	450 887,70 €	2 755 555,26 €
Remboursements au cours de l'exercice	66 319,80 €	114 541,88 €
dont en intérêts	10 313,05 €	19 209,53 €
dont en capital	56 006,75 €	95 332,35 €

Au remboursement de l'emprunt réalisé en 2017 pour l'acquisition du siège de la RME s'est ajouté en 2018 l'emprunt de 2,3 M€ contracté pour la construction des réservoirs de la Croix Désilles.

### ■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Durée d'extinction de la dette</b>	<1	<1	<1	<1	1,2

■ **AMORTISSEMENTS REALISES**

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	325 623,63 €	475 424,91 €	485 846,78 €	546 556,77 €	652 776,69 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS**

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Mise en place de nouveaux débitmètres de sectorisation	200 000 €

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS**

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement canalisations et branchements plomb	2 000 000 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2017	2018
<b>montants des abandons de créance</b>		
dont part délégataire		
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	175	117
nombre d'aides accordées		
<b>montants des versements à un fonds de solidarité</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
dont part délégataire		
dont part collectivité	15 000,00 €	15 000,00 €

### ■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2017	2018
	-	-